



## [ENTRETIEN] LE CODIRPA : UNE RÉFLEXION PLURALISTE SUR LA GESTION DES CONSÉQUENCES À LONG TERME D'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE

Bernard Doroszczuk, président de l'ASN.

### QU'EST-CE QUE LE CODIRPA ?

#### Depuis quand existe le Codirpa et quelles sont ses missions ?

Bernard Doroszczuk : Le Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire (Codirpa) a été créé en 2005. Il réunit l'ensemble des acteurs du nucléaire et a été mandaté par le gouvernement pour proposer une stratégie de gestion des conséquences de long terme d'un accident nucléaire (ou gestion post-accidentelle). Le pluralisme est une caractéristique essentielle de ce comité piloté par l'ASN qui regroupe des experts (IRSN, CEPN, etc.) ainsi que des représentants des services de l'État, des exploitants nucléaires, des commissions locales d'information (CLI), de l'association nationale des CLI (ANCCLI), et du monde associatif. Les travaux du Codirpa ont abouti en 2012 à la publication de premiers éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident radiologique ou nucléaire, puis ont été intégrés les enseignements de l'accident de Fukushima et ceux d'exercices de crise. Ces travaux ont abouti à une nouvelle série de recommandations au gouvernement, publiées en 2022 et qui alimenteront les plans établis par les services de l'État sur le sujet (PPI<sup>1</sup>, PNRANRM<sup>2</sup>).

1 Plan particulier d'intervention

2 Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur

#### Comment s'y prend le Codirpa pour faire des recommandations adaptées aux enjeux post-catastrophe à la suite d'un accident nucléaire ?

B.D. : Le Codirpa s'appuie actuellement sur cinq groupes de travail (GT) thématiques permettant de couvrir les objectifs du mandat du Premier ministre :

- ▶ « Culture de sécurité et de radioprotection », destiné à proposer des moyens pour renforcer la culture de « précaution » de la population présente autour des installations nucléaires ;
- ▶ « Implication des parties prenantes à la gestion d'un territoire affecté par des rejets radioactifs » ;
- ▶ « Stratégies de réduction de la contamination dans l'environnement et de gestion des déchets à la suite d'un accident nucléaire » ;
- ▶ « Situations post-accidentelles consécutives à un accident sur une installation autre qu'un réacteur nucléaire » (accident de transport, installation du « cycle du combustible ») ;
- ▶ « Stratégie de gestion du milieu marin à la suite de rejets accidentels ».

Ces groupes travaillent dans un premier temps sur la base d'éléments techniques apportés par les experts du domaine, par exemple sur la base de scénarios accidentels fictifs. Les recommandations de gestion post-accidentelle sont élaborées de manière pluraliste en croisant le regard des experts avec celui des autres membres du groupe. Dans un second temps, et avant de les proposer aux pouvoirs publics, ces recommandations peuvent être soumises à des panels de citoyens.



Le guide « Recommandations pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire » - © ASN

**Depuis 2020, la volonté du Codirpa d'accroître l'implication des parties prenantes (CLI, associations, etc.) dans la construction des propositions au gouvernement a été renforcée. Comment ? Quelles sont ces parties prenantes ?**

BD : La nature pluraliste du Codirpa permet une implication systématique des parties prenantes dans ses travaux : exploitants, élus, CLI, ANCCLI et de nombreuses associations (Greenpeace, Robin des bois, EDA, ACRO, Familles rurales) sont représentés au Codirpa plénier et dans tous les groupes de travail.

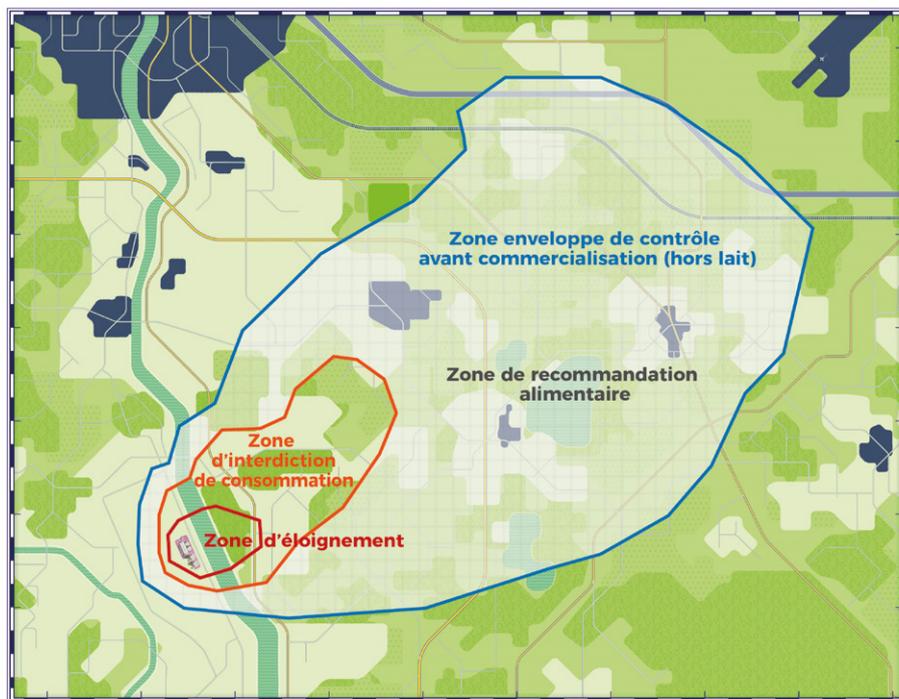
Pour augmenter encore l'implication des parties prenantes, il a été décidé que chaque GT du Codirpa devra présenter ses projets de recommandations à des membres du public, réunis avec le soutien des CLI, pour s'assurer qu'elles soient compréhensibles, pour vérifier leur pertinence, leur acceptabilité et leur opérationnalité, et pour les enrichir avec de nouvelles propositions.

Cette démarche permet également de sensibiliser le public au risque nucléaire et de diffuser une culture de la sécurité et de la radioprotection autour des installations nucléaires. Avec le soutien des CLI et de l'ANCCLI, cette méthode de travail a été testée en 2021 et 2022 autour des sites de Dampierre-en-Burly, de Golfech, du Tricastin et de Paluel-Penly. Le choix de ces sites avait été fait pour diversifier autant que possible les caractéristiques socio-économiques et culturelles des territoires concernés. Cette démarche, qui a fait l'objet de retours positifs, a permis d'améliorer les recommandations faites au gouvernement pour la protection contre l'ingestion de denrées contaminées.

### LES PRODUCTIONS DU CODIRPA

**Le Codirpa a produit différentes réflexions dans des documents<sup>3</sup> en 2022 pour renforcer la doctrine nationale de gestion des conséquences d'un accident nucléaire. Quels sont les apports par rapport à la précédente doctrine de ces documents ? Qui sont les publics visés par ces documents ?**

BD : Les principaux apports des recommandations publiées en 2022 sont principalement une



*Les zonages post-accidentels sont évolutifs dans le temps, en fonction des résultats de mesure, des actions de réduction de la contamination, des contrôles sur les denrées alimentaires et de la décroissance radioactive. - © ASN*

meilleure prise en compte du retour d'expérience de l'accident de Fukushima et la prise en compte des enseignements des exercices de crise réalisés entre 2012 et 2022.

Les principales évolutions des recommandations, par rapport à la version de 2012, portent sur l'évolution de la stratégie de zonage post-accidentelle, qui a été simplifiée et rendue plus opérationnelle. Actuellement, trois zones de protection sont proposées, avec une action principale de protection de la population pour chaque zone définie par : je n'habite pas ; je ne mange pas ; je ne vends pas de denrées sans contrôle.

D'autres évolutions interviendront dans les années à venir, avec notamment des recommandations sur la stratégie de décontamination et de gestion des déchets, des recommandations pour la gestion du milieu marin, et les recommandations portant sur l'association des parties prenantes locales à la gestion du territoire affecté.

**Au-delà de ces actions post-accidentelles, comment appréhender les effets psycho-sociaux des populations affectées, notamment sur la période de long-terme ?**

B.D. : Un accident nucléaire a des répercussions dans tous les domaines de la vie quotidienne, avec des effets psycho-sociaux reconnus depuis les accidents de Tchernobyl et

de Fukushima qui peuvent amplifier les effets des accidents. Ainsi, à la suite de l'accident de Fukushima, les opérations d'évacuation de certains établissements sanitaires (type EHPAD) ont conduit à des décès par défaut de continuité de soins. De même, le manque d'accompagnement des personnes évacuées a conduit à de nombreux cas de maladies psychosomatiques liées aux changements de vie (diabète, syndromes post-traumatiques). Les études réalisées à ce sujet montrent l'importance de l'accompagnement de la population, que ce soit durant la phase d'urgence ou bien durant la phase post-accidentelle. En phase post-accidentelle, la mise en œuvre de centres d'accueil et d'information du public sur l'ensemble du territoire affecté permet d'informer la population au plus près des bassins de vie et de la recenser à des fins de suivi médical et psychologique.

**La doctrine de gestion des conséquences d'un accident nucléaire est définie à l'échelle nationale. Quel serait le rôle des élus locaux et des autres acteurs du territoire pour définir et mettre en œuvre un plan de gestion post-accident nucléaire ?**

BD : Le préfet assure la direction de la conduite de crise lors de l'accident pendant la phase d'urgence, en tant que directeur des opérations de secours. Au fur à mesure que l'on s'avance dans la phase post-

3 Documents produits en 2022 : Culture de la sécurité et de la radioprotection : état des lieux et premières recommandations, en mars 2022 ; Gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire - Les nouveaux zonages, en juin 2022 ; Synthèse des conclusions du GT alimentation, en mars 2022, et Recommandations pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire, en octobre 2022.

accidentelle, et que toutes les composantes de la vie d'un territoire sont touchées, les acteurs locaux doivent être impliqués aux côtés des pouvoirs publics pour définir le projet de territoire sur le long terme. Sur ce point, le Codirpa propose une implication croissante des acteurs locaux (population, acteurs économiques, associations, élus locaux, etc.) aux côtés des pouvoirs publics dans la gouvernance post-accidentelle. La gestion post-accidentelle de l'accident de Fukushima a illustré l'importance de cette implication des acteurs locaux pour le redémarrage de la vie économique et sociale. Ainsi, l'émergence de « tiers de confiance », souvent issus de la population locale (associations, médecins, universitaires) et favorisés par les « dialogues de Fukushima » (des rencontres entre les habitants des territoires concernés et des experts, organisées par la CIPR), a permis de favoriser la reprise des activités sociales et économiques. L'implication d'acteurs non étatiques est également essentielle en cas de crise de confiance vis-à-vis de la parole publique. L'exemple de Fukushima a montré l'importance des dispositifs de mesure de la radioactivité dans l'environnement par les citoyens eux-mêmes. Cela permet de proposer des mesures émanant de tiers recueillant la confiance de la population.

L'identification et la formation, « à froid », des acteurs d'un territoire pouvant jouer un rôle de « tiers de confiance » en situation post-accidentelle sont un des enjeux des travaux menés au sein du Codirpa.

### **Quelles actions menez-vous pour renforcer cette culture du risque nucléaire auprès du grand public, des territoires et des élus ?**

BD : Un des objectifs fixés au Codirpa est l'amélioration de la culture de la sécurité et de la radioprotection autour des installations nucléaires.

À ce titre, le Codirpa produit des outils pédagogiques<sup>4</sup> sur le risque nucléaire qui permettent d'aider les élus, les professionnels de santé, le monde de l'éducation, les acteurs économiques et les associations, comme par exemple le site [www.post-accident-nucleaire.fr](http://www.post-accident-nucleaire.fr), le guide questions-réponses pour les professionnels de santé qui a été co-construit avec un panel de professionnels de santé, ou encore le Guide pratique pour les habitants d'un territoire contaminé par un accident nucléaire afin

d'accompagner la population à adopter les bons gestes en cas de situation post-catastrophe.

Toutefois, l'expérience montre que la mise à disposition de documents imprimés ne suffit pas pour sensibiliser le public au risque. Il est essentiel d'accompagner leur diffusion, en s'appuyant sur les acteurs locaux et en les associant à des événements pertinents (réunions publiques, formations, congrès, exercices de crise, etc.).

Il est important que ces supports soient relayés localement sur le terrain par différentes parties prenantes. À titre d'exemple :

- ▶ le Guide pratique pour les habitants d'un territoire contaminé par un accident nucléaire a fait l'objet d'une présentation auprès d'étudiants de la région de Lille par l'association EDA ;
- ▶ grâce à l'implication de différents acteurs (EDF, CLI, associations, etc.) des manifestations ont permis de sensibiliser les publics autour d'une vingtaine d'installations nucléaires rassemblant plus de 2 000 participants, lors de la Journée nationale de la Résilience le 13 octobre 2022.

Par ailleurs, la gestion post-accidentelle fait l'objet d'exercices de crise dont certains associent des élus locaux. Ces exercices permettent de sensibiliser les parties prenantes au caractère multidimensionnel du post-accident. Néanmoins, l'expérience montre qu'il est difficile d'impliquer le grand public dans ces exercices et les tentatives réalisées en ce sens n'ont pas été couronnées de succès, comme par exemple la simulation d'évacuation proposée lors de l'exercice de Penly en 2022. Une réflexion sur ce sujet doit encore être menée avec les pouvoirs publics, les collectivités et les exploitants pour définir des formats d'exercices post-accidentels plus réalistes et produisant de réels effets pédagogiques.

D'autres leviers de sensibilisation ont également été identifiés et feront l'objet d'approfondissements : la sensibilisation des entreprises, la formation commune des élus et des services de l'État d'un même territoire.



### **LA PAROLE À YVES LHEUREUX, DIRECTEUR ET CORALIE PINEAU, DIRECTRICE TECHNIQUE À L'ANCCLI (ASSOCIATION NATIONALE DES COMITÉS ET COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION)**

Dès le début, les membres des CLI et de l'ANCCLI ont été associés aux réflexions du Codirpa et aujourd'hui, les CLI sont représentées dans tous les groupes de travail et également aux séances plénières.

Avec le réseau des 35 CLI, le Codirpa garde un pied dans les territoires et permet de s'assurer que les recommandations proposées soient applicables sur le terrain. La réflexion territoriale sur la gestion d'une situation post-accidentelle est notamment partagée via les Livres blancs de l'ANCCLI : « Le post-accident : anticipation et préparation au cœur des réflexions des CLI transfrontalières, Nucléaire et territoire, quels rôles des CLI ? » (2020) et « Quelle implication de la population dans la planification de gestion de crise et de gestion post-accidentelle ? » (2017) : <https://www.anccli.org/livres-blancs-3/>

L'ANCCLI et les CLI en tant que parties prenantes s'inscrivent dans la diffusion, dans les territoires, des réflexions nationales sur le post-accident. Elles s'appuient notamment sur des réunions publiques, des magazines, des ateliers de travail avec les citoyens, les entreprises, les agriculteurs... (Blayais, Golfech, Gravelines, Dampierre, Cattenom...), sur des formations pour se préparer aux exercices de crise et aux situations post-accidentelles et sur l'outil Opal développé par l'ANCCLI et l'IRSN pour sensibiliser aux conséquences d'une situation post-accidentelle (CLI de Marcoule...).

<sup>4</sup> ASN. Les documents d'accompagnement : Retrouvez l'ensemble des documents relatifs à la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire. <https://www.asn.fr/l-asn-informe/post-accident/les-documents-d-accompagnement#introduction>